

Rapport annuel 2014



Sommaire

Editorial de la présidente	3
Points forts en 2014	4
Le mandat de la CFR	5
1 Lutte contre la discrimination raciale	6
2 Prévention efficace	9
3 Travail de relations publiques, mesures de prévention	11
4 Consultations des offices	14
5 Prises de position, rapports de la Suisse	17
6 Analyse / aspects scientifiques et éthiques	19
7 Faits concrets, répercussions	20
8 Collaboration	22
9 Rapport	27
10 Conseil	28
Points forts en 2015	29
Affaires internes de la commission	30

Editorial de la présidente

La Commission fédérale contre le racisme CFR est-elle vraiment nécessaire? La norme pénale contre le racisme menace-t-elle la liberté d'expression? Peut-on rire de tout? Comment contrer le discours de haine sur Internet? Comment renforcer les standards de qualité dans le monitoring des lieux d'écoute de victimes de discrimination raciale? La formation continue peut-elle permettre de mieux sensibiliser les médias à la problématique de la stigmatisation?

Ces questions, et bien d'autres encore, ont occupé les collaboratrices du secrétariat de la commission, la présidence et les membres de la commission. Elles illustrent la diversité et la complexité des instruments et des actions liées à la lutte contre le racisme et à la discrimination raciale.

Pour la CFR, le défi est considérable. Il s'agit de remplir un mandat qui éveille beaucoup d'attentes avec des moyens limités (2.9 postes, 200'000 francs annuels). Il faut donc forcément faire des choix, établir des priorités et surtout collaborer avec tous les acteurs de la lutte contre le racisme et la discrimination raciale. Ce rapport annuel reflète les principaux champs d'action de l'année écoulée.

En septembre 2014, Doris Angst, responsable de la commission depuis sa création en 1995, a

pris une retraite anticipée. Qu'elle soit remerciée pour son bel engagement professionnel et l'intérêt passionné qu'elle a démontré pour la lutte contre le racisme. Giulia Brogini a pris la relève en octobre 2014 avec enthousiasme et détermination.

Qu'il me soit permis ici de remercier les membres de la commission, les collaboratrices de la CFR, le Service de lutte contre le racisme et tous les partenaires avec lesquels la CFR a travaillé en 2014. L'apport de chacun est précieux et seuls les efforts mis en commun sont payants dans la durée.

Au moment où ce rapport paraîtra, les opérations mises sur pied pour le 20e anniversaire de la norme pénale contre le racisme entreront dans leur phase la plus visible. La mobilisation des jeunes par l'intermédiaire d'Internet et des nouveaux médias est un objectif ambitieux et indispensable. En effet, celles et ceux qui y prendront une part active, celles et ceux qui les pousseront à se mobiliser, celles et ceux qui participeront de près ou de loin à cette campagne resteront, nous l'espérons, des acteurs fidèles de la lutte contre le racisme bien au-delà de l'année du jubilé. Mais cela est une autre histoire, celle que racontera le rapport d'activité 2015.

Martine Brunschwig Graf, présidente de la CFR

Points forts en 2014

Renforcement de la protection contre la discrimination

- **Discrimination des Sintés, Roms et Yéniches:** sensibilisation des organes décisionnels aux différents niveaux du système fédéral à la question des aires de séjour et de transit pour les Sintés, Roms et Yéniches.
- **Application et interprétation de la norme pénale contre le racisme :** dialogue avec juristes et autres spécialistes, approfondissement du sujet au sein de la CFR, élaboration d'un argumentaire.
- **Réseautage et mécanisme de rapport à l'échelle internationale :** élaboration d'un rapport indépendant de la CFR à l'intention du Comité de l'ONU pour l'élimination de la discrimination raciale CERD.
- **Dialogue avec les partis politiques et les parlementaires :** entretiens sur les thèmes du racisme et de la protection contre la discrimination ainsi que sur les possibilités d'action contre les discours de haine sur Internet.

Travail de relations publiques / Sensibilisation

- **Perception des minorités au sein de la population :** sensibilisation des médias, contacts avec la Schweizer Journalistenschule MAZ et le Centre de Formation au Journalisme et aux Médias CFJM.
- **Discours de haine et appels à la violence sur Internet :** communiqué de presse.
- **Journée internationale contre le racisme, 21 mars :** communiqué de presse et participation à diverses manifestations.
- **Publication du rapport « Incidents racistes traités dans le cadre de consultations » en 2013 :** rapport de onze centres de consultation, communiqué de presse
- **Racisme anti-Noirs : TANGRAM n° 33** consacré à un phénomène encore trop souvent minimisé ou imputé à la sensibilité des victimes.
- **Humour, satire et ironie : TANGRAM n° 34** aborde l'utilisation qui est faite des formes de représentation dans lesquelles la liberté d'opinion sert parfois à diffuser de manière sous-jacente des idées racistes.
- **Préparatifs de la campagne de la CFR en 2015 « Une Suisse à nos couleurs » :** les 20 ans de la CFR et de la norme pénale contre le racisme

Le mandat de la CFR

La Commission fédérale contre le racisme a été instituée par le Conseil fédéral le 23 août 1995. Le 22 mai 2013, ce dernier a adapté aux réalités actuelles, par voie de décision, le mandat de la CFR et les dispositions d'application.

Extrait du nouveau mandat de la CFR :

« Elle s'occupe de la discrimination fondée sur des critères raciaux, ethniques et culturels, favorise la compréhension entre les personnes de race, couleur, origine, religion, provenance ethnique ou nationale différente. Elle lutte contre toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte et attache une importance particulière à la prévention pour que celle-ci soit efficace. »

La CFR accomplit notamment les tâches suivantes :

- | | |
|--|---|
| a. Elle assure un travail de relations publiques, soutient et met sur pied des mesures de prévention. | conventions en faveur des droits de l'Homme. |
| b. Elle élabore des propositions et des recommandations de mesures pour lutter contre le racisme. | f. Elle analyse la discrimination raciale des points de vue scientifique et éthique. |
| c. Elle participe aux consultations des offices à titre d'unité administrative spécialisée (cf. art. 4 OLOGA). | g. Elle analyse des états de fait concrets en Suisse ainsi que leurs répercussions sur l'individu et sur la société. |
| d. Elle expertise les problématiques que peuvent lui soumettre le Conseil fédéral et les départements. | h. Elle travaille avec les autorités, les organisations et les milieux intéressés qui s'occupent de discrimination raciale. |
| e. Elle prend position en matière de protection contre les discriminations dans le cadre des rapports de la Suisse à l'attention des organes des | i. Elle élabore un rapport annuel rendant compte de ses activités et le transmet au Conseil fédéral pour information. |

Le secrétariat répond aux questions d'organisations et de particuliers confrontés à des problèmes de discrimination raciale.

1 Lutte contre la discrimination raciale

« Elle lutte contre toute forme de discrimination raciale directe ou indirecte. »

Le racisme et la discrimination sont des thèmes transversaux qui touchent tous les niveaux de notre système fédéral et qui ont des incidences dans tous les domaines de la vie. La différence entre la discrimination directe et la discrimination indirecte est mince, mais elle est importante puisqu'elle démontre la complexité du phénomène : tandis que, dans la **discrimination directe**, des personnes ou groupes de personnes sont moins bien traités en raison de leur origine ethnique, de leur religion ou de leur vision du monde, toutes choses égales par ailleurs, que des personnes ou groupes de personnes qui ne présentent pas ces caractéristiques, il en va dans la **discrimination indirecte** de normes et de règles de comportement social qui, si elles sont formulées en termes neutres, désavantagent des personnes ou groupes de personnes, dans leur application ou les effets qu'elles déploient, en raison de leur « race » ou de leur origine ethnique, de leur religion ou de leur vision du monde, d'un handicap, de leur âge ou de leur orientation sexuelle.

L'adoption des programmes d'intégration cantonaux PIC, qui couvrent les années 2014 à 2017, sert de base au développement systématique de la lutte contre la discrimination. La CFR s'efforce d'apporter sa

contribution à cette démarche depuis le début, en veillant en particulier non seulement à l'augmentation du nombre d'offres et de mesures mais aussi à l'amélioration de leur qualité.

Dans le domaine politique, la CFR repère encore d'importants besoins : si elle juge décisif le libre accès à la participation politique, elle estime tout aussi importante l'analyse des messages émis par les acteurs politiques. Les événements actuels doivent dans l'ensemble être appréciés de manière différenciée dans l'opinion publique, afin que les positions simplificatrices et généralisatrices et les stéréotypes négatifs ne bénéficient d'aucune plateforme. C'est une tâche qui incombe aussi bien aux politiques qu'aux médias.

Sur le plan scientifique aussi, il est important de déceler à temps l'émergence de nouvelles tendances sociales, de comprendre comment se forment les comportements et les idées pouvant servir de terreau au racisme ou, à l'opposé, ouvrir les yeux sur la réduction des discriminations. La recherche a également pour tâche de fournir des amorces d'explications sur ce qui pousse une personne non seulement à adopter une attitude potentiellement raciste, mais aussi à passer à l'acte. La CFR soutient par principe la réflexion

scientifique sur les thèmes du racisme et de la protection contre la discrimination.

La CFR a par ailleurs publié deux nouveaux numéros de TANGRAM en 2014, l'un consacré au racisme anti-Noir, l'autre à la thématique de l'humour, de la satire et de l'ironie. Elle a également donné de nombreuses interviews et

La journée de réflexion 2014 de la CFR, organisée avec la Conférence des délégué-e-s à l'intégration CDI, a été consacrée à la question de l'assurance-qualité des prestations de conseil. La lutte contre le racisme doit s'attacher non seulement à la sensibilisation et à l'information, mais aussi à la protection des victimes de discrimination raciale. La CFR poursuit depuis 2008, avec l'association humanrights.ch, un projet de système de documentation et de monitoring (DoSyRa) qui réunit systématiquement les résultats des activités de conseil de plusieurs antennes à travers toute la Suisse. 15 services de consultation avaient rejoint le réseau en 2014. Pour garantir **l'uniformité et la qualité des activités de conseil**, des normes de qualité praticables ont été élaborées avec les spécialistes concernés. Depuis l'introduction des Programmes d'intégrations cantonaux PIC, les tâches de conseil des membres du Réseau de consultations recourent en partie les tâches des services cantonaux, qui peuvent maintenant eux aussi offrir des conseils.

fourni des articles de fond aux médias, tenu des exposés, participé à des débats, assisté à des vernissages, des lectures et autres activités, essentiellement en la personne de sa présidente ou de membres du secrétariat, mais aussi d'autres membres de la commission.

La CFR s'engage par conséquent pour que des normes de qualité communes soient mises au point et continuellement affinées, dans les activités de conseil, et elle encourage leur définition et leur mise en œuvre.

Le travail de sensibilisation ciblée des décideurs politiques et des partis à la problématique de la discrimination raciale directe et indirecte s'est poursuivi en 2014, aux niveaux des communes et des cantons et au sein d'organes supra-cantonaux, comme la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP, au sujet des aires de séjour et de transit destinées aux Sintés, Roms et Yéniches. L'engagement de la CFR s'est également illustré lors de la rencontre entre sa présidente et des membres d'un groupe de parlementaires contre le racisme et la xénophobie, organisée par la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme GRA, et à l'occasion d'une rencontre avec des représentants nationaux du parti socialiste.

La problématique des discours de haine et des appels à la violence sur les médias sociaux est de plus en plus préoccupante, notamment en raison des conflits actuels dans les régions du monde en crise. La CFR a publié un communiqué de presse au mois d'août, rappelant aussi bien aux utilisateurs qu'aux hébergeurs la responsabilité éthique qui leur incombe.

Les premiers préparatifs de la campagne lancée par la CFR à l'occasion de son vingtième anniversaire ont également commencé en 2014. Le secrétariat a élaboré, en collaboration avec des publicitaires, la conception générale de sa campagne de sensibilisation de 2015. Les groupes cibles primaires ont été définis, les messages clés arrêtés et un appel d'offres a été lancé auprès de quatre grandes agences de publicité et de relations publiques.

2 Prévention efficace

« Elle attache une attention particulière à la prévention. »

Pour pouvoir fournir un **travail de prévention efficace et durable**, il est important d'avoir une **vue d'ensemble de l'ampleur de la discrimination raciale et de la lutte contre la discrimination en Suisse**. La CFR dispose pour ce faire de ses propres instruments, comme le **recueil de cas juridiques relatifs à l'art. 261^{bis} CP** et **l'agenda politique sur le racisme et l'antiracisme**.

Le travail avec les jeunes revêt une grande importance pour la prévention du racisme : la Confédération, les cantons et les villes ont, à juste titre, accordé beaucoup d'importance ces dernières années aux rapports entre les jeunes et les médias, mais aussi les jeunes et la violence. Les pouvoirs publics ont ainsi assumé leur responsabilité, en collaboration avec plusieurs partenaires des milieux économiques privés, et notamment des médias, et se sont engagés en faveur d'une protection moderne, séduisante et plus efficace des jeunes de Suisse en matière de médias. La CFR juge important, ici, que précisément les jeunes, qui sont de grands utilisateurs d'Internet et des médias sociaux, soient sensibilisés aux commentaires parfois insoutenables qui sont faits publiquement sur la toile et aux répercussions concrètes, qui doivent être prises très au sérieux, des comportements et discours haineux et violents. Il en va non

seulement des messages racistes, mais aussi de toutes les atteintes à l'intégrité et à la dignité de la personne. La CFR a défini l'encouragement du « bon usage d'Internet », formulé sciemment en termes éthiques, comme une priorité de son programme de travail à long terme. Concrètement, la CFR a également soutenu la **campagne Mouvement contre le discours de haine** organisée à l'échelle européenne en 2014 par le **Conseil de l'Europe**, et s'est exprimée à plusieurs reprises en faveur d'une discussion sur la haine propagée en ligne et de la nécessité de lutter contre le phénomène.

La lutte contre la discrimination raciale comporte toujours des **aspects pédagogiques**. C'est pourquoi la CFR a soutenu, dans la mesure du possible, les **échanges concrets avec les enfants et les adolescents**, comme à l'automne 2014, dans le cadre d'un **projet de radio** avec la **Fondation Village d'enfants Pestalozzi**. Des représentantes du secrétariat de la CFR ont également participé activement à la **Session des jeunes à Berne**, en novembre 2014, et elles ont conduit des ateliers avec les jeunes, en collaboration avec d'autres spécialistes. Dans la perspective de cette manifestation, la CFR a aidé à compiler les principaux faits et informations de fond sur le

thème du racisme et de la protection contre la discrimination.

Recueil de cas juridiques relatifs à l'art. 261^{bis} CP

Le **recueil de cas juridiques relatifs à l'art. 261^{bis} CP et de jugements internationaux rendus sur des cas de discrimination raciale**, publié sur le site de la CFR, permet aux intéressés d'avoir un aperçu de la jurisprudence relative au sujet. Le masque de recherche convivial permet de faire une recherche ciblée.

Agenda politique sur le racisme et la lutte contre le racisme

L'agenda politique de la CFR présente une vue d'ensemble des principaux objets politiques débattus au niveau national en matière de racisme et de xénophobie. Sa présentation a été remaniée en 2014. Il n'est plus fourni sous forme de fichier PDF, mais directement sur le site de la CFR, dans les trois langues nationales, avec des liens actifs vers les objets parlementaires concernés. L'agenda est donc nettement plus clair et convivial.

Réseau de consultations pour les victimes du racisme :

Le Réseau de consultations pour les victimes du racisme rassemble quinze services spécialisés, issus de toute la Suisse, qui

proposent des consultations dans les cas de discrimination raciale. Son but principal est de soutenir les services associés au projet dans leur travail. Le Réseau de consultations publie le rapport annuel « Incidents racistes traités dans le cadre de consultations » et offre à ses membres des possibilités de formation continue et de mise en réseau.

Le Réseau de consultations pour victimes de racisme est un projet commun de l'association humanrights.ch et de la commission fédérale contre le racisme CFR.

Publication régulière sur le site de la CFR des décisions liées à la norme pénale contre le racisme (art. 261^{bis} CP)

<http://www.ekr.admin.ch/services/f269.html>

Agenda politique de la CFR concernant les interventions parlementaires en rapport avec ses activités (publié quatre fois par an, après chaque session parlementaire)

<http://www.ekr.admin.ch/services/f384.html>

Réseau de consultation pour les victimes du racisme

<http://www.network-racism.ch/fr/accueil.html>

3 Travail de relations publiques, mesures de prévention

« Elle assure un travail de relations publiques, soutient et met sur pied des mesures de prévention. »

Notre société s'apprête à vivre une mutation radicale « en ligne ». Dans un monde toujours plus marqué par la mobilité, non seulement de millions d'êtres humains sur des milliers de kilomètres mais aussi de volumes gigantesques d'informations et de données à travers le monde, notre société et notre système juridique sont mis au défi de définir de nouvelles règles de comportement. Il est aujourd'hui possible, avec un investissement minimal, d'envoyer par ex. un message raciste à des milliers de lecteurs partout dans le monde. Du point de vue de la CFR, il ne s'agit pas seulement de mieux recenser et analyser les contenus racistes diffusés sur Internet, et le cas échéant de les transmettre aux autorités de poursuite pénale. **Il s'agit aussi de concevoir, au-delà des procédures pénales existantes, des mesures de prévention plus efficaces.** La CFR voit là un défi énorme, surtout auprès des générations montantes. Mais il s'agit aussi, pour tous les acteurs de la lutte contre le racisme, d'acquérir un véritable bagage. La CFR apporte sa pierre à cette entreprise en attachant une attention particulière au **développement des compétences dans le maniement d'Internet**, en abordant activement la thématique avec les médias comme en

plaçant le problème au cœur de la campagne de la CFR en 2015.

La CFR a effectué un important travail de relations publiques en 2014. La présidente a donné plus de 50 interviews, reprises intégralement ou en partie par différents types de médias. Elle a participé à cinq émissions de débat sur la RTS, parmi lesquelles Infrarouge. Sans compter le travail effectué par le secrétariat et les vice-présidentes, qui ont directement répondu à plus de 20 sollicitations médiatiques.

La CFR a spontanément été consultée par les médias sur nombre de sujets d'actualité. Une autre partie des demandes ont fait suite aux communiqués de presse de la CFR. En été 2014, suite à l'augmentation des déclarations antisémites et des appels à la haine sur les réseaux sociaux, la CFR a rappelé que tout ce qui était publié via les médias sociaux était public et pouvait relever du pénal. La CFR a rappelé les médias sociaux à leurs responsabilités.

La CFR a communiqué à l'occasion de la publication des deux éditions de son bulletin semestriel TANGRAM, dont les thèmes portaient respectivement sur le racisme anti-Noirs (juin) et l'humour (décembre).

Paradoxalement, le racisme anti-Noirs en tant que tel est un thème peu étudié. Avec la publication d'un bulletin TANGRAM sur le sujet, la CFR a voulu attirer l'attention sur un phénomène encore trop souvent minimisé ou mis sur le compte de la susceptibilité des victimes. Quant au thème de l'humour et du racisme, il était d'une grande actualité pendant toute l'année 2014 et a malheureusement culminé avec les tragiques événements de Charlie Hebdo.

En 2014, la CFR a en outre rencontré les directeurs des écoles de journalisme MAZ à Lucerne et CFJM (Centre de formation des journalistes et des médias) à Lausanne afin d'examiner les possibilités de collaboration. Ces discussions faisaient suite à la publication, en 2013, de l'étude « Qualité de l'information sur les Roms dans les principaux médias de Suisse », réalisée par le Forschungsinstitut

Öffentlichkeit und Gesellschaft (fög) de l'Université de Zurich, qui mettait en évidence d'importantes lacunes de l'information et l'utilisation régulière de généralisations associées à des stéréotypes négatifs. En Suisse romande, le CFJM a invité la CFR à participer à la formation des journalistes dans le cadre d'un exercice de compte-rendu planifié pour février 2015.

Pendant l'année passée sous revue, la CFR a effectué un travail de **préparation en prévision de la campagne nationale contre le racisme. En 2015, cette campagne marquera les 20 ans de l'adhésion de la Suisse à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, de l'adoption de la norme pénale contre le racisme et de l'institution de la CFR par le Conseil fédéral.** La CFR a sélectionné une agence de communication capable d'effectuer un travail multilingue de manière professionnelle et choisi de faire une campagne pour et avec les jeunes sur le thème du racisme et des médias sociaux.

TANGRAM n° 33 Racisme

anti-Noirs

<http://www.ekr.admin.ch/documentation/f108/1122.html>

TANGRAM n° 34 L'humour, la satire et l'ironie

<http://www.ekr.admin.ch/documentation/f108/1143.html>

Communiqués de presse publiés en 2014 :

20.03.2014 : Pour un renforcement de la protection contre la discrimination raciale

20.05.2014 : Une nouvelle responsable pour le secrétariat de la CFR

12.06.2014 : Racisme anti-Noirs : un phénomène trop souvent minimisé

23.06.2014 : CFR et humanrights.ch – Incidents racistes traités dans le cadre de consultations en 2013

21.08.2014 : Il faut lutter contre le discours de haine et l'appel à la violence sur les médias sociaux

08.12.2014 : Un bulletin TANGRAM sur l'humour, la satire et l'ironie

<http://www.ekr.admin.ch/documentation/f244.html>

Activités médiatiques de la présidence de la CFR

La présidence de la CFR ainsi que certains membres de la commission se sont exprimés dans les médias sur des sujets liés à la lutte contre le racisme, et notamment sur les questions suivantes :

De janvier à mars 2014

Prises de position sur le racisme, l'humour et la satire dans divers médias à travers toute la Suisse, sur l'initiative populaire fédérale « Contre l'immigration de masse » dans Le Matin, sur le comique Dieudonné à La Télé, sur la Journée internationale contre le racisme dans divers médias.

D'avril à juin 2014

Diverses prises de position sur la situation des Yéniches, Manouches et Roms en Suisse dans les médias de toute la Suisse, sur la paix religieuse dans Le Temps, sur le thème : Quand les initiatives visent sur les peurs et les stéréotypes sur Swissinfo.ch.

De juillet à septembre 2014

Diverses prises de position sur la montée de l'antisémitisme et les appels à la haine sur les réseaux sociaux dans les médias de toute la Suisse et publication d'un communiqué de presse sur le dérapage verbal d'un conseiller d'Etat du canton de Berne dans divers médias, sur la xénophobie croissante dans la NZZ am Sonntag.

D'octobre à décembre 2014

Contre les incitations à la haine sur Internet dans la Basler Zeitung, prise de position sur l'initiative Epopop dans la SonntagsZeitung, sur la publication du bulletin TANGRAM sur le racisme et l'humour dans divers médias, sur le mouvement populaire allemand Pegida à Tele Bärn, sur l'augmentation de l'islamophobie dans divers médias, sur le 20^e anniversaire de la norme pénale contre le racisme dans divers médias.

4 Consultations des offices

« Elle élabore des propositions et des recommandations de mesures pour lutter contre le racisme. Elle participe aux consultations des offices à titre d'unité administrative spécialisée (cf. art. 4 OLOGA). Elle expertise les problématiques que peuvent lui soumettre le Conseil fédéral et les départements. »

La CFR est invitée, tout comme le Service de lutte contre le racisme, responsable de la thématique au sein de l'administration, à participer à la consultation des offices qu'organisent le Département fédéral de l'intérieur DFI, le Département fédéral des affaires étrangères DFAE et le Département fédéral de justice et police DFJP lorsque cela concerne des projets touchant à l'exclusion et à la discrimination raciale. La consultation des offices intègre la CFR au processus interne à l'administration afin qu'elle partage directement ses connaissances spécialisées. Les commissions extraparlimentaires peuvent en outre prendre part aux procédures de consultation externes au même titre que d'autres milieux intéressés par le projet, après l'ouverture de la procédure.

En 2014, la CFR a suivi en particulier les interventions parlementaires suivantes :

Racisme / Discrimination raciale

14.4127 Lutte contre l'islamophobie et l'antisémitisme par des mesures actives de prévention en complément des sanctions pour xénophobie ou racisme (Postulat Marra, déposé le 10.12.2014)

14.3980 Renforcer les compétences de la Commission fédérale contre le racisme (Motion Reynard, déposée le 26.09.2014)

14.3985 Vers une campagne nationale contre le racisme et l'antisémitisme? (Interpellation Amarelle, déposée le 26.09.2014)

14.3969 Utiliser les compétences médiatiques pour lutter contre les discours de haine (Interpellation Masshardt, déposée le 26.09.2014)

14.3968 Mettre au point un dispositif de suivi du racisme, de l'antisémitisme et de l'islamophobie (Motion Masshardt, déposée le 26.09.2014)

14.3905 Garantir l'identification des auteurs de messages haineux sur le Net (Motion Schwaab, déposée le 25.09.2014)

14.3788 Lutter internationalement contre la propagande haineuse sur

	Internet (Interpellation Naef, déposée le 25.09.2014)
14.3921	Etat de la question de l'antisémitisme et du racisme (Interpellation Recordon, déposée le 25.09.2014)
14.3877	Cinquième rapport de l'ECRI sur la Suisse. Mesures pour combattre le racisme et l'antitziganisme (Interpellation Trede, déposée le 25.09.2014)
14.3783	Connaissance des religions comme mesure de lutte contre le racisme et la xénophobie (Interpellation Marra, déposée au 24.09.2014)
14.3710	Renforcer les mesures préventives en matière d'extrémisme violent (Postulat Darbellay, déposé au 11.09.2014)
14.2018	Article 261bis CP. Rendre le salut hitlérien punissable (Pétition Jaiza, déposée au 18.06.2014)
14.3484	Le salut nazi est-il autorisé? (Interpellation Voruz, déposé au 18.06.2014)
14.3589	Ne pas remettre d'arme d'ordonnance aux extrémistes faisant l'apologie de la violence (Motion Galladé, déposé au 20.06.2014)
14.3059	Abrogation de l'article contre le racisme (Motion Groupe de l'Union démocratique du Centre, déposé au 11.03.2014)

Travail / éducation / logement / santé

14.4188	Permis de travail pour les étudiants étrangers de hautes écoles privées (Interpellation Pfister, déposée le 11.12.2014)
14.428	Assurance-chômage. Empêcher les abus (Initiative parlementaire, Groupe de l'Union démocratique du Centre, déposé au 19.06.2014)
14.426	Etrangers. Conditions à remplir pour avoir droit à la rente AI (Initiative parlementaire, Groupe de l'Union démocratique du Centre, déposé au 19.06.2014)
14.3072	Pas d'aide sociale ni d'aide d'urgence aux immigrés demandeurs d'emploi (Motion Groupe de l'Union démocratique du Centre, déposé au 12.03.2014)

Religion / culture / intégration

14.467	Interdiction de se dissimuler le visage (Initiative Wobmann, déposé au 11.12.2014)
14.4212	Islamisation de la Suisse? (Interpellation Freysinger, déposé au 11.12.2014)
14.3370	Protection des minorités nationales. Institution d'un groupe de travail (Motion Semadeni, déposé au 08.05.2014)
14.3343	Protection des minorités nationales. Institution d'un groupe de travail (Motion Trede, 08.05.2014)

14.3313 Aires de séjour et de transit des gens du voyage suisses. Action urgente nécessaire (Interpellation Leuenberger, déposé au 07.05.2014)

14.3248 Les Yéniches suisses en danger (Interpellation Estermann, déposé au 21.03.2014)

Immigration et asile // Justice et questions d'application

14.4276 Mettre en œuvre les objectifs de la législation sur l'asile qui a été durcie (Interpellation Pieren, déposé au 12.12.2014)

14.4248 Dénonciation de la CEDH avec réadhésion immédiate assortie d'une réserve (Motion Stamm, déposée le 12.12.2014)

14.4213 Losone. Des requérants tout sauf tranquilles (Interpellation Quadri, déposée le 11.12.2014)

14.3936 Initiative "contre l'immigration de masse". Soumettre au Parlement une solution de mise en œuvre qui soit eurocompatible (Motion Groupe de Verts, déposé au 26.09.2014)

14.3819 Critiques à l'encontre de la Suisse. Centre suisse de compétence pour

les droits humains Interpellation Reimann, déposée le 15.09.2014)

14.3463 Mieux piloter l'immigration en provenance d'Etats tiers (Postulat Groupe libéral-radical, déposé au 18.06.2014)

14.3350 Mieux protéger les réfugiés syriens (Interpellation Schmid-Federer, déposé au 08.05.2014)

14.3325 Djihadistes en Suisse (Motion Freysinger, déposé au 07.05.2014)

14.3987 Ventilation de Dublin III dans le droit suisse. Quelle portée et quelles implications pour les admis provisoires la notion de "protection internationale" a-t-elle? (Interpellation Amarelle, déposée le 26.04.2014)

14.3230 Mise en œuvre non discriminatoire de l'initiative "contre l'immigration de masse" (Postulat Groupe des Verts, déposé au 21.03.2014)

14.3073 Empêcher l'immigration par la voie de l'asile (Groupe de l'Union démocratique du Centre, déposé au 12.03.2014)

5 Prises de position, rapports de la Suisse

« Elle prend position en matière de protection contre les discriminations dans le cadre des rapports de la Suisse à l'attention des organes des conventions en faveur des droits humains. »

Le **Comité pour l'élimination de la discrimination raciale CERD** surveille l'application de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale depuis 1969. Dans le cadre du septième, huitième et neuvième rapport périodique de la Suisse au CERD, la CFR a présenté un rapport au comité de l'ONU en janvier 2014. **Elle y relevait pour l'essentiel les points suivants :**

- Il n'existe que de rares campagnes nationales d'information contre le racisme.
- Les bases légales de la protection contre la discrimination sont insuffisantes, notamment dans les domaines du droit civil et du droit administratif.
- Le Centre suisse de compétences pour les droits humains CSDH comble une lacune dans le soutien de la mise en œuvre des engagements internationaux en matière de droits de l'homme en Suisse. Il ne remplit toutefois pas toutes les exigences des Principes de Paris envers une institution nationale de défense des droits de l'homme.
- Bien que les efforts d'éducation aux droits de l'homme des autorités responsables de la sécurité et de l'exécution des peines se soient intensifiés, on constate encore des cas de profilage racial au sein de la police.
- Les durcissements successifs de la loi sur l'asile entraînent des restrictions injustifiées et une discrimination raciale des demandeurs d'asile.
- La situation des Yéniches, Sintés et Roms reste souvent caractérisée par des discriminations et des stéréotypes.
- Les principaux groupes de victimes de la discrimination raciale sont : les personnes à la peau sombre et d'origine africaine, les Musulmans, les personnes originaires de l'Europe du Sud-Est, les Yéniches, les Sintés et les Roms ainsi que les demandeurs d'asile.

Dans les **recommandations qu'il a ensuite formulées à l'adresse de la Suisse**, le CERD a loué les efforts engagés par la Confédération et les cantons dans la politique d'intégration, mais il a aussi pointé du doigt les lacunes existant dans la protection juridique face à la discrimination raciale, la nécessité de mener des campagnes de sensibilisation contre le racisme et, enfin, le risque de stigmatisation que comporte la présentation stéréotypée des minorités dans les médias et dans la politique.

Comme chaque année, la CFR livre des données statistiques et d'autres informations destinées aux **rapports sur les crimes haineux de l'OSCE** (Bureau des institutions

démocratiques et des droits de l'homme – BIDDH).

Rapport de la CFR au CERD

A l'occasion de la présentation par la Suisse de ses septième, huitième et neuvième rapports périodiques au CERD, la CFR a elle aussi livré une évaluation de la situation politique, sociale et juridique en matière de discrimination raciale en Suisse.

<http://www.ekr.admin.ch/documentation/f107/1121.html>

6 Analyse / aspects scientifiques et éthiques

« Elle analyse la discrimination raciale des points de vue scientifique et éthique. »

Contrairement aux années précédentes, 2014 n'a pas donné lieu à la réalisation ou à la publication d'études et de projets scientifiques particuliers sur mandat de la CFR ou en collaboration avec elle. Les aspects d'un traitement différencié du racisme et de la protection contre la discrimination, notamment dans la science et la recherche, ont cependant été abordés régulièrement lors des séances de la présidence et des séances plénières de la CFR.

Au vu des nombreuses interventions parlementaires concernant la protection contre la discrimination et le racisme et des tout aussi nombreuses discussions soulevées par la norme pénale contre le racisme au sein de la population et dans les médias, la CFR a mené un dialogue approfondi sur le sujet avec un expert scientifique et préparé un document de travail interne sur l'art. 261^{bis} CP.

7 Faits concrets, répercussions

« Elle analyse des états de fait concrets en Suisse ainsi que leurs répercussions sur l'individu et sur la société. »

La CFR répertorie depuis 1995 les jugements et décisions rendus au niveau tant international que national sur la discrimination raciale dans les différents domaines de la vie. Le recueil de données publié sur le site Internet de la CFR permet à toutes les personnes intéressées d'avoir un aperçu de l'évolution de la jurisprudence concernant l'infraction pénale de discrimination raciale au sens de l'art. 261^{bis} CP (et de l'art. 171c CPM) et de la jurisprudence internationale et de faire une recherche ciblée sur des cas concrets. Les décisions et les jugements sont répertoriés et classifiés de manière systématique. Le masque proposé permet d'effectuer une recherche par mot clé ou par notion juridique.

Le recueil de données concernant la Suisse repose sur la liste des **jugements et décisions rendus dans les cantons au sujet de l'art. 261^{bis}** que le Service de renseignement de la Confédération SRC fournit tous les ans à la CFR sous forme anonyme, c'est-à-dire sans indication de nom. Les autorités cantonales sont tenues par l'ordonnance réglant la communication des décisions pénales prises par les autorités cantonales de communiquer au SRC tous les jugements et décisions rendus en application de l'art. 261^{bis} CP. En ce qui

concerne l'art. 171c CPM, c'est l'auditeur en chef de l'armée qui est responsable de la communication des jugements et des décisions à la CFR.

La CFR établit également tous les ans, en étroite collaboration avec l'ONG humanrights.ch, un aperçu des tendances et de la situation des incidents racistes qui surviennent dans l'activité de conseil. Le rapport contient un recueil de cas provenant d'un réseau de 15 services de consultation à l'échelle de la Suisse. En 2014, nous avons recensé 249 incidents. Le chiffre total a augmenté de 57 cas par rapport à 2013, mais cette hausse s'explique aussi par l'intégration de quatre nouveaux services de consultation dans le réseau.

En 2014, les services membres du réseau couvraient les régions de Zurich, d'Argovie, de Berne, de Bâle, de Soleure, de St-Gall, de Schaffhouse, de Genève, de Vaud, de Lausanne et de Bienne. Le Tessin les a rejoints en 2015. Le Réseau de consultations pour les victimes du racisme est une pièce importante du monitoring national de la discrimination raciale, en complément des rapports tels que la chronologie des incidents à caractère raciste

en Suisse de la Fondation GRA ou des rapports sur l'antisémitisme de la Fédération suisse des communautés israélites FSCI ou de la Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation CICAD en Suisse romande. Le Service de lutte contre le racisme de la Confédération se sert de ces sources, parmi d'autres, comme base de données pour son rapport bisannuel sur la discrimination raciale en Suisse.

Le rapport du Réseau de consultations ne prétend pas être un recensement exhaustif des cas de discrimination raciale qui se produisent en Suisse, le réseau ne permettant de considérer qu'une partie de tous les services de consultation existant dans le pays. Nous pouvons supposer que la majorité des incidents racistes ne sont pas communiqués et ne figurent par conséquent pas dans les statistiques.

Le **système de documentation et de monitoring (DoSyRa)** est quant à lui une banque de données utilisée par les membres du réseau, qui sert aussi bien au suivi interne des cas qu'à l'observation générale de la situation. Il est alimenté par les 15 services de consultation du réseau. La partie sensible des données personnelles est exclusivement accessible au service qui les saisit et sert au monitoring interne. Les autres données contiennent le profil anonyme de la personne concernée. Les profils fournis par les services de consultation affiliés au réseau sont rassemblés et évalués dans le rapport annuel.

Recueil de cas juridiques de la CFR (national et international)

<http://www.ekr.admin.ch/services/f269.html>

Réseau de consultations pour les victimes du racisme / DoSyRa

<http://www.ekr.admin.ch/services/f365.html>

8 Collaboration

« Elle travaille avec les autorités, les organisations et les milieux intéressés qui s'occupent de discrimination raciale. »

Comme elle le fait tous les ans, la CFR collabore avec des services administratifs à tous les niveaux du système fédéral, mais aussi avec un large éventail d'ONG et de représentants ou de groupes de représentants de la société civile, des milieux scientifiques, politiques et économiques, pour étudier en profondeur le thème transversal du racisme et de la protection contre la discrimination et chercher des solutions.

En 2014, des experts ont été invités aux manifestations de la CFR pour éclairer les thèmes suivants :

- **Cour européenne des droits de l'homme CrEDH, par rapport à un recours du nationaliste turc Dogu Perinçek**, après sa condamnation par le Tribunal fédéral pour négation du génocide arménien lors d'apparitions publiques en Suisse ;
- **Conditions de la coexistence pacifique des religions ;**

- **Intégration et lutte contre le racisme dans le canton du Tessin ;**
- **Norme pénale contre le racisme art. 261^{bis} CP.**

La CFR a également eu de précieuses rencontres avec des représentants des **services cantonaux spécialisés et des délégués à l'intégration** ; elle a noué et approfondi des contacts pratiques avec le **Medienausbildungszentrum MAZ** de Lucerne et le **Centre de Formation au Journalisme et aux Médias CFJM** de Lausanne ; elle a entretenu des **contacts avec des Yéniches, Manouches et Roms, et des représentants des autorités des différents niveaux fédéraux** au sujet de la création d'aires de séjour et de transit; elle a eu d'intéressants échanges avec différents **parlementaires et experts** sur la norme pénale contre le racisme ; elle a poursuivi sa collaboration avec le **CSDH**, tout comme le dialogue constant avec le **SLR** et d'autres **partenaires** centraux dans toute la Suisse.

Rencontre annuelle avec les représentants des services cantonaux et des délégués à l'intégration

Lors de la rencontre annuelle de la CFR avec des délégués à l'intégration cantonaux, régionaux et communaux, le 4 décembre 2014, les participants ont approfondi la thématique de l'assurance-qualité des prestations de conseil. Les spécialistes présents se sont investis activement dans la discussion sur la qualité des conseils dans le domaine de la protection contre la discrimination. La deuxième partie de la réunion a été consacrée à l'information des délégués à l'intégration sur la campagne lancée par la CFR en 2015, à l'occasion du vingtième anniversaire de sa création et de l'adoption de la norme pénale contre le racisme.

Contacts avec les Yéniches, Mahnouches et Roms, et des représentants des autorités à tous les niveaux du système fédéral au sujet de la création d'aires de séjour et de transit

En 2014, les Yéniches, Mahnouches et Roms se sont signalés en occupant un terrain à Berne. Il y a des années qu'ils réclament, sans succès, davantage d'aires de séjour et de transit. La CFR défend leurs intérêts par une sensibilisation ciblée des décideurs politiques aux niveaux des communes et des cantons et via la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement DTAP à l'échelle supra cantonale. La CFR entretient également des contacts directs et réguliers avec différents

représentants des Yéniches, Mahnouches et Roms.

Rencontre avec des autorités du canton du Tessin, des responsables de l'intégration et de la lutte contre le racisme lors de la retraite de la CFR en mai 2014

Lors de sa retraite au Tessin, en mai 2014, la CFR a rencontré des membres des autorités cantonales tessinoises. Le délégué à l'intégration du canton du Tessin, F. Mismirigo, la médiatrice culturelle, N. Bizzini, le Secrétaire général du Département des institutions, G. Santini, et un représentant de la police cantonale du Tessin, C. Ferrari, ont informé les membres de la commission sur le travail d'intégration et la lutte contre le racisme dans leur canton.

Rencontre avec des parlementaires organisée par la Fondation GRA, rencontre avec le groupe socialiste à l'automne 2014, interventions parlementaires

Des représentantes de la présidence et du secrétariat ont participé à l'automne 2014 à une rencontre avec des membres du groupe de parlementaires contre le racisme et la xénophobie, organisée par la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme GRA. Le Prof. M. A. Niggli les a informées des discussions actuelles sur l'art. 261^{bis} CP. La présidente de la CFR, M. Brunschwig Graf, a quant à elle pris part à l'automne 2014 à une rencontre avec le groupe socialiste au sujet de la lutte contre le racisme. Ces rencontres ont débouché sur des interventions parlementaires.

Collaboration avec le Centre suisse de compétences pour les droits humains CSDH

M. Brunschwig Graf, présidente de la CFR, et D. Angst, directrice de la CFR jusqu'au 30 septembre 2014, représentent la CFR au sein du conseil consultatif du CSDH. La continuité des échanges est donc assurée. La CFR a également eu des entretiens avec le Prof. G. D'Amato, responsable du domaine thématique migration, notamment en vue d'une réunion d'experts commune sur les recommandations faites par l'ECRI et le CERD à la Suisse et leur mise en œuvre.

Collaboration avec le Service de lutte contre le racisme SLR

L'objectif commun de la CFR et du SLR est de réduire la discrimination raciale en Suisse. La collaboration entre la CFR, commission extraparlamentaire, et le SLR, unité administrative du DFI, vise à mettre en œuvre cet objectif commun. Les rôles et les tâches des deux entités diffèrent toutefois dans certains domaines. En 2014, le responsable du SLR, M. Galizia, a été l'hôte de plusieurs séances de la présidence et plénières de la CFR. Parallèlement, les deux organisations ont régulièrement échangé des informations.

Les représentantes de la CFR et de son secrétariat ont également participé aux manifestations suivantes :

- Exposé lors de l'introduction du programme d'intégration 2014-2017 du canton de Genève par le Bureau de l'intégration des étrangers. Genève, 29 janvier 2014 (M. Brunschwig Graf, présidente de la CFR)
- Audition devant le CERD à Genève lors la présentation par la Suisse de ses septième, huitième et neuvième rapports périodiques au CERD, 14 février 2014 (S. Simkhovitch-Dreyfus, vice-présidente de la CFR et D. Angst, directrice de la CFR jusqu'en octobre 2014)
- Participation à la table ronde : Autonome Schule Zürich, 24 février 2014 (G. Akkaya, vice-présidente de la CFR)
- Séance avec la mairie de Céligny sur les Yéniches, Mahnouches et Roms, 26 février et 26 mars 2014 (M. Brunschwig Graf, présidente de la CFR)
- Exposé lors de la conférence de la Fondation Heim à Chambésy, 8 mars 2014 (M. Brunschwig Graf, présidente de la CFR)
- Exposé lors du lancement de la semaine valaisanne contre le racisme par le Service de la population et des migrations, intégration des étrangers du Valais à Sion, 21 mars 2014 (M. Brunschwig Graf, présidente de la CFR)
- Participation à la table ronde du centre Karl der Grosse à Zurich, 28 mars 2014 (G. Akkaya, vice-présidente de la CFR)
- Rencontre avec des représentants du Centre de Formation au Journalisme et aux Médias CFJM à Lausanne, 3 avril 2014 (M. Brunschwig Graf, présidente de la CFR)
- Exposé lors de la 48e Convention de la Licra, Licra Suisse, à Genève, 26 avril 2014 (M. Brunschwig Graf, présidente de la CFR)
- Rencontre avec des représentants du Medienausbildungszentrum MAZ à Lucerne, 28 avril 2014 (M. Brunschwig Graf, présidente de la CFR)

- Participation à une discussion au Salon du Livre de Genève, organisée par la CICAD, 1er mai 2014 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Exposé lors du 4e concours La Liberté d'expression de la Fondation EDUKI à Genève, mai 2014 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Exposé lors de la manifestation de la Société pour les minorités en Suisse GMS à Zurich, 8 mai 2014 (G. Akkaya, vice-présidente)
- Exposé lors de la conférence de l'Université populaire albanaise à Genève, 12 mai 2014 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Exposé lors du séminaire Crêt-Bérard, Fondation Crêt-Bérard, 16 mai 2014 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Participation à une discussion lors de l'assemblée générale de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI) à Bienne, 28 mai 2014 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Exposé lors de la rencontre avec le groupe socialiste à Berne, 16 septembre 2014 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Discussion avec des parlementaires contre le racisme à Berne, 23 septembre 2014 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Exposé lors de l'exposition de la Ville de Genève : L'étranger à l'affiche à Genève, en octobre 2014 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Exposé auprès du Groupe Suisse-Etrangers Moudon, 4 novembre 2014 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)
- Participation à la remise du Fischhofpreis (représentation de la CFR) à Zurich, 10 novembre 2014 (G. Akkaya, vice-présidente)
- Exposé à la Société de Morges Groupe Vevey, 20 novembre 2014 (M. Brunshawig Graf, présidente de la CFR)

« Elle élabore un rapport annuel rendant compte de ses activités et le transmet au Conseil fédéral pour information. »

En 2014, la problématique du racisme a occupé une place croissante dans le débat politique. En témoignent les nombreuses interventions politiques déposées au Parlement (voir plus haut). Si les médias ont manifesté un vif intérêt pour l'appréciation faite par la CFR de divers objets, cet intérêt a été encore plus net pendant la deuxième moitié de l'année 2014, au sujet notamment des déclarations de plus en plus désinhibées faites dans divers médias, et surtout sur les forums virtuels, à l'encontre de membres de minorités religieuses, culturelles et ethniques. Le phénomène se manifeste notamment sur le fond du conflit au Proche-Orient, des guerres virulentes qui déchirent la Syrie et l'Irak et du flux ininterrompu de réfugiés en provenance des régions en guerre et des régions économiquement désolées d'Afrique et d'Asie.

En 2014, la CFR a publié les rapports ci-dessous, qu'elle a également présentés au chef du DFI, le conseiller fédéral Alain Berset :

Rapport annuel 2013

http://www.ekr.admin.ch/pdf/20140701_CFR_Rapport_annuel_2013.pdf

Incidents racistes traités dans le cadre de consultations – janvier à décembre 2013

<http://www.ekr.admin.ch/documentation/f107/1123.html>

Rapport de la CFR au CERD

<http://www.ekr.admin.ch/documentation/f107/1121.html>

« Le secrétariat de la CFR répond aux questions d'organisations et de particuliers confrontés à des problèmes de discrimination raciale. » (Décision instituant la CFR, 5. Organisation, point 3)

La décision du Conseil fédéral instituant la CFR, actualisée le 22 mai 2013, transmet l'activité de conseil de la CFR à son secrétariat. Cette activité correspond à environ un jour de travail par semaine. Le secrétariat de la CFR a été avisé de discriminations dans les domaines les plus variés, comme les années passées. Un nombre particulièrement élevé de cas concernaient le mobbing au travail et des refus d'engagement discriminatoires.

La flambée du conflit au Proche-Orient, durant l'été 2014, a entraîné une hausse sensible du nombre des demandes. Questions et communications se sont multipliées au sujet de déclarations antisémites publiées sur les réseaux sociaux, dont certaines appelaient à la haine et à la violence contre les Juifs d'une manière extrême. Vers la fin 2014, de plus en plus de demandes de conseil concernaient l'islamophobie, déclenchées par les informations concernant les atrocités commises par l'Etat islamique EI et la montée en puissance du mouvement islamophobe Pegida. Les demandes portaient souvent sur des déclarations islamophobes publiées sur les réseaux sociaux. On observe dans l'ensemble une tendance au déplacement des

déclarations racistes vers les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter et les espaces dédiés aux commentaires des médias en ligne. Autre fait frappant en 2014 : le grand nombre de Musulmans qui se sentent de plus en plus discriminés non seulement dans le monde virtuel, mais aussi en public et dans leur vie quotidienne. Ils ont évoqué des remarques dépréciatrices au bureau, des insultes sur la voie publique et des conflits de voisinage aux relents racistes et discriminatoires.

Les cas traités par la CFR sont intégrés au système de documentation DoSyRa du Réseau de consultations pour les victimes du racisme.

Points forts en 2015

Renforcement de la protection contre la discrimination

- Travail faisant suite à l'étude « Les personnes hautement qualifiées issues de la migration », analyse approfondie du domaine du travail social
- Poursuite des entretiens avec les partis, partant de l'analyse des propos racistes de politiques
- Axe thématique « racisme anti-Noirs » : travaux préparatoires d'une étude sur la communauté noire en Suisse
- Axe thématique « asile » : mise à jour de la prise de position de la CFR

Travail de relations publiques / Sensibilisation / Mise en réseau

- Campagne « Une Suisse à nos couleurs » pour le 20^e anniversaire de la CFR et de la norme pénale contre le racisme. Sensibilisation à la thématique de la discrimination raciale sur Internet et aux discours de haine, ciblée avant tout sur les jeunes ; opérations et manifestations diverses ; site web ; manifestation initiale ; manifestation publique finale de la CFR
- Sensibilisation des futurs journalistes à la thématique de la discrimination raciale et à l'apprentissage d'un traitement différencié de l'information sur les minorités dans la formation journalistique ; renvois à la campagne « Une Suisse à nos couleurs »
- Développement des compétences sur la discrimination raciale et les discours de haine sur les réseaux sociaux et Internet. Réseautage avec les experts
- Les deux numéros annuels du bulletin TANGRAM (n° 35 et 36) accompagneront la campagne « Une Suisse à nos couleurs » et contiendront des articles récapitulant le travail de pionnier de la CFR et exposant les défis qu'elle doit relever aujourd'hui et qui l'attendent demain.

Affaires internes de la commission

Budget de la CFR

En 2014, le budget de la CFR s'élevait à 200 000 francs.

Membres / Nominations

Bruno Huber, représentant de la « Radgenossenschaft der Landstrasse » auprès de la CFR, a démissionné au 31 mars 2014. En août, le Conseil fédéral a nommé Venanz Nobel pour lui succéder en tant que représentant des Yéniches, Sintés et Roms. Les membres de la CFR (nommés pour la législature 2012 à 2015) sont les suivants :

Présidente

Brunschwig Graf Martine, économiste, ancienne conseillère nationale

Vice-présidentes

Akkaya Gülcan, experte, responsable de projet et enseignante à la Haute-école lucernoise de travail social

Simkhovitch-Dreyfus Sabine, avocate, représentante de la Fédération suisse des communautés israélites (FSCI)

Experts et représentants d'organisations et d'associations

Baltensperger Bettina, représentante de l'Union patronale suisse

Bürgstein Wolfgang, représentant de la Conférence des Evêques Suisses

Hertig Maya, experte, juriste, professeur à l'Université de Genève

Nobel Venanz, représentant des Yéniches, Sintés et Roms

Joye Madeleine, experte, journaliste

Lenzin Rifa'at, experte, spécialiste de l'Islam ; représentante des Musulmans de Suisse

Mathwig Frank, représentant de la Fédération des Eglises protestantes de Suisse FEPS

Fässler Fredy, conseiller d'Etat saint-gallois, représentant de la Conférence des directrices et des directeurs des départements cantonaux de justice et police CCDJP

Schiavi Rita, représentante de l'Union syndicale suisse USS

Stojanovic Nenad, experte, politologue

Ugochukwu Celeste C., représentant du Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-noir CRAN

Wicht Bernard, représentant de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique CDIP

Séances plénières et séances de la présidence

En 2014, la CFR s'est réunie cinq fois en séance plénière et la présidence de la CFR a tenu six séances.

Secrétariat

Le secrétariat de la CFR est doté de 2,9 postes en équivalents plein temps, répartis de la manière suivante :

Angst Doris, directrice (80 %, jusqu'au 30 septembre 2014)

Brogini Giulia, directrice (80 %, depuis le 1^{er} octobre 2014)

Buchmann Kathrin, directrice suppléante, juriste (80 %, jusqu'au 30 avril 2014)

Wiecken Alma, juriste, ancienne stagiaire juridique (80 %, depuis le 1^{er} mai 2014)

Scacchi Joëlle, responsable de la communication, rédactrice en chef (60 %)

Baumann Eliane, collaboratrice spécialisée (70 %)

Des stagiaires et des apprentis viennent régulièrement compléter l'équipe.

Herausgeber / Editeur / Editore

Eidgenössische Kommission gegen Rassismus EKR / Commission fédérale contre le racisme CFR / Commissione federale contro il razzismo CFR
Sekretariat der EKR / Secrétariat de la CFR / Segreteria della CFR

GS-EDI / SG-DFI / SG-DFI

Inselgasse 1, 3003 Bern / Berne / Berna

Tel. +41 58 464 12 93

Fax +41 58 462 44 37

ekr-cfr@gs-edi.admin.ch

www.ekr.admin.ch

Redaktion und Koordination / Rédaction et coordination / Redazione e coordinamento

Baumann Eliane

Redaktion / Rédaction / Redazione

Baumann Eliane

Brogini Giulia

Brunschwig Graf Martine

Scacchi Joëlle

Wiecken Alma

Übersetzungen / Traductions / Traduzioni

Service linguistique de français SG-DFI

Servizio linguistico italiano SG-DFI

Deutscher Spachdienst GS-EDI

Grafische Gestaltung Umschlag / Conception graphique couverture / Concezione grafica copertina

Monica Kummer Color Communications